

Une mission de prévention globale : l'action sur le milieu professionnel

La mission de conseil

Le service de santé au travail conseille l'autorité territoriale, les agents et leurs représentants en ce qui concerne :

- ❖ l'amélioration des conditions de vie et de travail dans les services
- ❖ l'hygiène générale des locaux de service
- ❖ l'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à la physiologie humaine
- ❖ la protection des agents contre l'ensemble des nuisances et les risques d'accidents de service ou de maladie professionnelle ou à caractère professionnel
- ❖ l'hygiène dans les restaurants administratifs
- ❖ l'information sanitaire

L'action sur le milieu professionnel

Pour mener à bien cette action, le médecin du travail mène des activités extra-cliniques dans le cadre du tiers-temps :

- ❖ visite des lieux de travail,
- ❖ étude des postes et des ambiances de travail,
- ❖ étude du temps consacré à l'amélioration des conditions de travail et l'étude des accidents du travail,
- ❖ documentation ou recherche en rapport avec les milieux de travail,
- ❖ surveillance générale de l'hygiène dans les collectivités,
- ❖ présence aux réunions des différents organismes, tels que les comités techniques ou les comités d'hygiène sécurité et conditions de travail,
- ❖ établissement et présentation des rapports médicaux.

Dans ces missions, le médecin est amené à travailler en étroite collaboration avec le service sécurité au travail du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.